ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHANTAL JOUANNO

«Chantal JOUANNO - Exposition aux ondes électromagnétiques : raisonner l’usage du téléphone»

27/06/2014

Chantal JOUANNO - Exposition aux ondes électromagnétiques : raisonner l'usage du téléphone

Le Sénat a adopté la proposition de loi relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

L'ANSES a rappelé dans son rapport, publié en octobre 2013, les principaux enjeux de l'exposition aux ondes électromagnétiques due au téléphone mobile :

- Les risques de tumeurs cérébrales pour les utilisateurs intensifs du téléphone (plus de 30 minutes par jour) sur la base de preuves épidémiologiques ;

- les risques pour les enfants concernant leur mécanisme de développement.

Cet état des lieux des connaissances scientifiques doit inciter le politique à œuvrer pour un changement des pratiques de l'utilisation du portable au quotidien.

Dans cette perspective, un amendement de Chantal Jouanno, déterminée dans son engagement, a été adopté par le Sénat. Le principe d'une interdiction de toute publicité d'un téléphone mobile sans accessoire, permettant de limiter la tête aux champs électromagnétiques a été acté. Cette disposition doit servir la banalisation de l'utilisation des oreillettes. A contrario, l'utilisation d'un téléphone sans « kit mains libres » devrait être proscrite, au moins dans l'image collective de l'usage d'un téléphone mobile.

Ce texte contient également une mesure qui oblige la fourniture d'oreillettes adaptées aux moins de 14 ans sur demande lors de l'achat d'un téléphone portable.

Si Chantal Jouanno se félicite de ces avancées, elle regrette néanmoins que n'ait pu être examiné pour des questions de procédures législatives, son amendement sur l'interdiction de l'utilisation par les élèves des téléphones portables dans les écoles maternelles, primaires et les collèges.

A travers ce texte, que certains analysent comme anecdotique, il s'agit surtout d'un message de prévention sanitaire qui doit être envoyé à nos concitoyens, sans remettre en cause le potentiel bénéfique des nouvelles technologies connectées. Loin de diaboliser l'outil et de rendre anxiogène son utilisation, il faut en raisonner l'usage par une pratique saine. Ce sera tout l'enjeu de la navette parlementaire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC